



Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

111^{ème} Session du Conseil Exécutif

Déclaration

S.E. Corinne Cicéron Bühler
Représentante permanent de la Suisse auprès de l'OIAC

Débat général

La Haye, 10 Mars – 13 Mars 2026

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

111th Session of the Executive Council

Statement

H.E. Corinne Cicéron Bühler
Permanent Representative of Switzerland to the OPCW

General Debate

The Hague, 10 March – 13 March 2026



Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Permettez-moi de vous remercier pour le professionnalisme avec lequel vous avez présidé ce Conseil au cours de l'année écoulée. J'apprécie grandement votre professionnalisme ainsi que le calme et la réflexion avec lesquels vous avez guidé nos travaux. Vous pouvez compter sur le plein soutien de ma délégation pour cette dernière session du Conseil sous votre présidence.

Monsieur le Président,

La Suisse prend connaissance avec grande préoccupation de la lettre adressée par la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni au Directeur Général datée du 14 février 2026. Dans cette lettre, ces cinq pays font part de leur conclusion selon laquelle Alexej Navalny a été exposé à la toxine épibatidine avant son décès le 16 février 2024 dans une prison russe. Conformément aux observations formulées par le Directeur Général dans sa lettre du 2 mars 2026, la Suisse tient à rappeler que l'utilisation de substances chimiques toxiques dans le but de tuer ou de porter atteinte à des personnes, indépendamment de leur origine ou de leur mode de production, est considérée comme une arme chimique au sens de la CIAC. Cela s'applique à l'épibatidine lorsqu'elle est utilisée pour tuer en raison de ses propriétés toxiques. La Suisse prend cette question très au sérieux et rejette toute tentative d'empêcher une discussion à ce sujet dans le cadre de la CIAC. Elle soutient les appels en faveur de clarifications complètes et approfondies, y compris la récente requête faite par les pays susmentionnés le 5 mars 2026 auprès du Conseil exécutif, en vertu de l'article IX, paragraphe 4, de la CIAC.

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de rappeler que les précédentes demandes de clarification en vertu de l'article IX de la CIAC concernant l'empoisonnement d'Alexej Navalny avec du Novichok en août 2020 sont restées sans réponse.

Quatre ans après l'agression de la Russie contre l'Ukraine, des clarifications sont également nécessaires concernant l'utilisation d'agents de lutte antiémeute le long des lignes de front en Ukraine, comme l'ont confirmé les rapports de trois visites d'assistance technique de l'OIAC. L'emploi d'agents de lutte antiémeute comme méthode de guerre constitue une violation de la Convention. La Suisse a à plusieurs reprises exigé une enquête complète et l'identification des responsables de toute violation de la Convention, et elle continuera à le faire dans le présent cas. Il est de notre responsabilité commune d'agir et de tenir les auteurs responsables afin de dissuader toute future infraction à la Convention.

Monsieur le Président,

La Suisse prend acte du cinquième rapport de l'équipe d'enquête et d'identification (IIT), publié le 21 janvier 2026, selon lequel existe des motifs raisonnables de croire que l'armée de l'air syrienne de l'époque d'Assad a mené une attaque aux armes chimiques à Kafr Zeita le 1er octobre 2016, faisant 35 victimes nommément identifiées et affectant des dizaines d'autres. La Suisse condamne l'usage d'armes chimiques avec la plus grande fermeté et appelle à ce que les responsables soient traduits en justice.

Ce rapport marque la première coopération de la République arabe syrienne avec une enquête de l'IIT. La Suisse s'en félicite vivement et souligne l'importance capitale du travail continu de l'IIT. Elle a confiance dans le bon fonctionnement de l'IIT, assuré au sein du Bureau des missions spéciales de l'OIAC, notamment par l'allocation des financements et des ressources nécessaires.

Monsieur le Président,

La Suisse prend connaissance de la Note Verbale diffusée par le Secrétariat technique le 28 janvier ainsi que de la Note Verbale diffusée par la République arabe syrienne le 25 février concernant les 75 cylindres et leur localisation. La Suisse prend également note des informations fournies par le Secrétariat technique lors de l'exposé sur la Syrie le 4 mars ainsi que de l'enquête en cours menée par les autorités syriennes de transition à ce sujet. Nous apprécions les efforts déployés pour nous tenir informés des conclusions pertinentes. Disposer d'une vision claire de ces évolutions revêt une importance capitale.

Je vous remercie.



Unofficial translation

Thank you Chair for giving me the floor.

Let me start by thanking you Chair for your stewardship of this Council during the last year. I highly appreciate your professionalism as well your calm and considered manner in which you guided our work. You have the full support of my delegation for this last session of the Council under your chairmanship.

Chair,

Switzerland takes note with great concern of the letter by France, Germany, the Netherlands, Sweden and UK to the Director General dated 14 February 2026. Therein, these five countries share their conclusion that Mr. Navalny was exposed to the toxin epibatidine prior to his death on 16 February 2024 in a Russian prison. As outlined by the Director General in his letter of 2 March 2026, Switzerland recalls that any use of toxic chemicals to kill or harm people, regardless of their origin or their method of production, is considered a chemical weapon under the CWC. This applies to epibatidine if it is used to kill through its toxic properties. Switzerland takes this matter very seriously and rejects any attempts to prevent discussion on this topic in the context of the CWC. It supports calls for thorough and complete clarifications, including through the recent request made by the above mentioned countries on 5 March 2026 to the Executive Council under Article IX(4) CWC.

Chair,

Let me also recall that past demands for the clarification under Article IX CWC on the poisoning of Mr. Navalny with Novichok in August 2020 have remained unanswered.

Four years after Russia's aggression against Ukraine, clarifications are also necessary regarding the use of riot-control agents along the frontlines in Ukraine as confirmed by three OPCW Technical Assistance Visit's reports. The use of riot-control agents as a method of warfare constitutes a violation of the Convention. Switzerland has repeatedly demanded a full investigation and the identification of those responsible for all and any violations of the Convention and it will continue to do so including in this case. It is our common responsibility to take action and hold perpetrators accountable in order to deter future breaches of the Convention.

Chair,

Switzerland takes note of the fifth report of the Investigation and Identification Team (IIT), published on 21 January 2026, according to which there are reasonable grounds to believe that the Assad-era Syrian Air Force carried out a chemical weapons attack in Kafr Zeita on 1 October 2016, injuring 35 named individuals and affecting dozens more. Switzerland condemns the use of chemical weapons in the strongest terms and calls for those responsible being brought to justice.

This report marks the first cooperation by the Syrian Arab Republic with an IIT investigation. Switzerland highly welcomes this and emphasizes the great importance of the continued work of the IIT. Switzerland trusts that the IIT's effective functioning is ensured within the Office for Special Mission, including by the allocation of necessary funding and resources.

Chair,

Switzerland takes note of the Note Verbale, circulated by the Technical Secretariat on 28 January 2026, and the NV, circulated by the Syrian Arab Republic on 25 February 2026, regarding the 75 cylinders and their whereabouts. Switzerland also takes note of the information provided by the Technical Secretariat during the Syria briefing on 4 March and the ongoing investigation of the transitional Syrian authorities on that matter. We appreciate efforts of being kept abreast on relevant findings. Having a clear picture of such developments is highly relevant.

Thank you.